

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Code du produit 890603

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

90SC-4S9H-K00X-JRTW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Additif

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

SDS@valvolineglobal.com

Credimex AG Société

> Untere Gründlistrasse 7 CH-6055 Alphach

Suisse

: Tel +41 41 666 29 49 Téléphone

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Intervention:

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

ETHYLENE GLYCOL

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28- xxxx	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 15 - < 25
MORPHOLINE	110-91-8 203-815-1 613-028-00-9 01-2119496057-30- xxxx	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 ————————————————————————————————————	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

appropriés de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

: gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
				01101111	
ETHYLENE	107-21-1	VME	10 ppm	CH SUVA	
GLYCOL			26 mg/m3		
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption				
	transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non				
	seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu				



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

	exposé., Si la foetus.	VME a été respect	ée, il n'y a pas à craindre de l	ésions du		
	ioeius.	VLE	20 ppm	CH SUVA		
			52 mg/m3			
		Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu				
			ée, il n'y a pas à craindre de l			
	foetus.	VIVIL a cic respecti		colorio da		
		TWA	20 ppm	2000/39/EC		
			52 mg/m3			
			tifie la possibilité d'absorption	significative à		
	travers la pea	travers la peau, Indicatif				
		STEL	40 ppm	2000/39/EC		
	Information of		104 mg/m3	olonificative à		
	travers la pea		tifie la possibilité d'absorption	significative a		
MORPHOLINE	110-91-8	VLE	20 ppm	CH SUVA		
WORTHOLINE	110010	V	72 mg/m3	0110077		
	Information s	upplémentaire: Poss	sibilité d'intoxication par résor	ption		
		transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health				
	expose., Nau	VME	10 ppm	CH SUVA		
		VIVIL	36 mg/m3	CITSOVA		
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption					
		transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health				
	expose., Nati	onal Institute for Oc	10 ppm	2006/15/EC		
		TVVA	36 mg/m3	2000/15/EC		
	Information su	Information supplémentaire: Indicatif				
	in on industrial	STEL	20 ppm	2006/15/EC		
			72 mg/m3			
	Information s	Information supplémentaire: Indicatif				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Remarques Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est Protection respiratoire

normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur vert

Odeur Agrumes

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

100 °C

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température de

décomposition

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

pH : 9,5 (20 °C)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,02 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aldéhydes

Métaux alcalins

Métaux alcalino-terreux

Acides forts alcalis forts Oxydants forts Composés du soufre

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Humaine): évalué 1,56 g/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Foxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 10,9 mg/l

Durée d'exposition: 1 h



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 9.530 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): 5.010 mg/kg

Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Rat): 3.260 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

MORPHOLINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 1.900 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1.900 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): env. 500 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

MORPHOLINE:

Espèce : Lapir

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Résultat : Légère irritation passagère

MORPHOLINE:

Espèce : Lapir

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

MORPHOLINE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Hépatocytes de rat

Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 482



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins, Foie

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Ingestion Organes cibles: Reins

Information supplémentaire

Produit:

: Donnée non disponible Remarques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 27.540 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.050

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6.500

- 13.000 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 7 Jrs

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 32.000 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

NOEC: 24.000 mg/l Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

chronique)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Ш

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

MORPHOLINE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 380 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 45 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 28

mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC 5 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour

les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 10 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Ш

MORPHOLINE:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 92,6 % Durée d'exposition: 22 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Bioaccumulation : Espèce: Crayfish (Procambarus)

Durée d'exposition: 61 jr Concentration: 1000 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,27

Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,36

MORPHOLINE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,86

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Proprietary of COOLING SYSTEM STOP LEAK

(000000272892)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Flam. Liq. : Liquides inflammables Skin Corr. : Corrosion cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - nuit neures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) nº 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse: EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZloC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: 000000272892

Classification du mélange: Procédure de classification:

STOT RE 2 H373 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ COOLING SYSTEM STOP LEAK

Version: 3.0 Date de révision: 02.11.2023 Date d'impression: 26/02/2024

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR